



## BULLETIN MUNICIPAL

VOLUME 16, BULLETIN 1

### ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE JANVIER 2005

---

#### **TAXES FONCIÈRE 2005**

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation de la taxe foncière cette année.

Soit : une taxe foncière générale de 1,09 \$ du cent dollars d'évaluation, répartie de la façon suivante : 0,91 \$ du cent dollars d'évaluation comme foncière générale et 0,18 \$ du cent dollars d'évaluation pour les services de la Sûreté du Québec sera imposée sur tous les biens-fonds imposables pour rencontrer les dépenses prévues et imprévues telles qu'indiquées au budget 2005.

#### **RÈGLEMENT 436, TARIFICATION DU DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉ 2005**

Aux fins de pourvoir au coût de ce service, il est imposé pour l'année 2005, et il sera prélevé, une tarification dont le montant correspond à l'une ou l'autre des catégories d'immeubles suivant :

- a) 95 \$ par unité d'évaluation avec bâtiment ;
- b) 85 \$ par unité d'évaluation avec bâtiment non desservie ;
- c) 85 \$ par unité d'évaluation sans bâtiment ;

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 437 IMPOSANT UNE COMPENSATION ANNUELLE AUX PROPRIÉTAIRES POUR LE SERVICE D'ORDURES DANS LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2005**

Afin de pourvoir au paiement du service des ordures, incluant l'enlèvement des ordures, leur transport et leur enfouissement, la cueillette sélective, le transport et le traitement des matières recyclables, il est imposé et prélevé annuellement, uniquement des propriétaires pour le service d'ordures, qu'ils utilisent ou non ledit service, une compensation suivant le tarif ci-après décrit et ce, pour l'année 2005 :

- |   |        |
|---|--------|
| 1- Par unité d'occupation résidentielle , commerciale ou autre ;  | 120 \$ |
| 2- Par unité d'occupation résidentielle –commerciale , incluant les chalets à louer, par chalet ;   | 120 \$ |
| 3- Par commerce recevant deux (2) paires de bacs ;  | 240 \$ |
| 4- Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le taux sera le suivant tant et aussi longtemps que ces cas particulier n'auront pas été réglés autrement par le Conseil municipal. | 120 \$ |

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le mandat de messieurs Serge Laramée et Georges Labelle est renouvelé pour une période d'un an soit jusqu'en décembre 2005.

#### **RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT OU LOCATION D'UNE NIVELEUSE 6 ROUES MOTRICES MODÈLE 772 CH JOHN DEERE OU ÉQUIVALENT**

Le Conseil a accepté la soumission d'Équipement Laurentien enr. au montant de : 295 765 \$, plus taxes applicables, moins l'échange de 18 500 \$, plus taxes applicables et un crédit de deux mois de location de 15 000\$, plus taxes applicables, pour un montant total de 262 265 \$, plus taxes applicables pour une niveleuse 6 roues motrices modèle 772 CH John Deere, financé par Groupe Financier Laplante pour un terme de 59 mois au taux d'intérêt de 4,95%.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 435, PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE CHEMIN DU CHEMIN DESPRÉS POUR LA SAISON HIVERNALE**

Une partie du chemin Després sera fermée d'une façon sécuritaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, à partir du lot 17B-Ptie, jusqu'au lot 13 du rang 12 Canton de La Minerve

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 434, PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DUPRAS POUR LA SAISON HIVERNALE**

Une partie du chemin Dupras sera fermée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, à partir du lot 6, rang 7 jusqu'au lot 1, rang 7, Canton de La Minerve, et lot 41, rang 8 et le lot 39, rang 8, Canton de Labelle.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 433, PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE BERGERON POUR LA SAISON HIVERNALE**

La montée Bergeron sera fermée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, à partir du lot 8, rang 5 jusqu'au lot 7 du rang 4, Canton de La Minerve.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 432, PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE BEAUDET POUR LA SAISON HIVERNALE**

La montée Beudet sera fermée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, à partir du chemin lot 17A-Ptie jusqu'au lot 8 du rang 5, Canton de La Minerve.

### **FORMATION POUR SIX (6) PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est résolu de faire suivre le cours de formation premiers répondants pour six personnes, à Vendée, les 14, 15, 16, 21, 22 et 23 janvier 2005, pour une durée de 45 heures pour un montant n'excédant pas 5 000 \$ taxes incluses.

### **ACHAT DE MATÉRIEL POUR BORNES SÈCHES**

Le Conseil a accepté l'achat de matériel pour bornes sèches de Aéro-Feu pour un montant n'excédant pas 5 000\$, taxes incluses.

### **CONTRAT DE SERVICE AVEC LE CHENIL MÉNARD**

Considérant l'offre de service présentée par Chenil Ménard au montant de 315 \$ pour le forfait de 4 patrouilles annuelles et plus ainsi que le service de fourrière est acceptée.

### **NOUVELLE HORAIRE POUR LA CUEILLETTE SELECTIVE**

La nouvelle collecte sélective se fait à partir du 4 janvier 2005 (le mardi pour toute la Municipalité de La Minerve) . Les deux bacs (vert et noir ) seront ramassés aux deux semaines le même jour. Un dépliant sera inclus dans l'envoi de votre compte de taxes.

### **INFORMATION COUPE DE BOIS SÉLECTIVE**

Vous êtes invité à une séance d'information qui aura lieu le 7 février 2005 à 19h30 à la Salle Communautaire de La Municipalité de La Minerve, donné par monsieur Gilles Séguin, coordinateur en foresterie pour la M.R.C., pour la coupe sélective qui se fera sur le lot intramunicipal du chemin Vetter. Bienvenue à tous.

### **DEMANDE DE DON**

Les Maraudeurs de Duhamel	1000 \$
Corps de cadets 2000 de Labelle	200 \$
Loyer Maison des Jeunes	460 \$

★★★★★★

### **Prochaine assemblée régulière du conseil**

**Le lundi 7 février 2005 à 20h et séance d'information à 7h30**

Le Conseil municipal  
Par : Louise David

### **SOIRÉE / SOUPER DE LA SAINT-VALENTIN**

Une soirée/souper de la Saint-Valentin organisé par les Joyeux Minervois, le 12 février 2005 à 18h00 à la salle communautaire de la Minerve au coût de 15\$ membres et 20 \$ les non membres. Communiquer avec Gabriel Séguin directeur : 274-2697 ou Henriette Séguin présidente : 274-2831 pour la vente des billets.

★★★★★★